

Image not found or type unknown



Sans papier mere d'un enfant français

Par **lida1**, le **27/04/2011** à **09:07**

Bonjour, je suis une maman d'un enfant français qui a un mois j'ai une obligation de quitter le territoire qui doit expirer le 15 JUIN PROCHAIN on a conseillé d'attendre la fin du oqtf pour aller à la préfecture pour retirer un dossier mais ma question est ce que je peux aller avant le 15 juin ou pas j'ai rdv le 21 JUIN pour faire la carte d'identité et le passeport pour mon bébé merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **27/04/2011** à **09:41**

bonjour, le père de l'enfant est français ?

Par **lida1**, le **27/04/2011** à **13:35**

oui le père est français et l'enfant est reconnu merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **14:28**

Vous avez la copie intégrale de l'acte de naissance de votre enfant indiquant sa nationalité française ?
Vous avez les preuves que depuis la naissance, vous participez à l'entretien et l'éducation de votre enfant ?
Si oui, comment se fait-il que vous ayez un OQTF ?

Par **lida1**, le **28/04/2011 à 18:46**

bonjour rnrnmerci pour votre réponse oui j'ai l'acte de naissance intégrale qui nous a été remis a la mairie j'ai reçus mon renouvellement du titre de séjour a été refusé alors que j'étais a deux semaines de grossesse .rnrnmerci cordialement.

Par **mimi493**, le **03/05/2011 à 01:14**

Voyez un avocat ou une association d'aide aux étrangers (CIMADE par exemple) pour déposer un dossier de régularisation en tant que mère d'un enfant français.

Par **lida1**, le **03/05/2011 à 09:40**

bonjourrn merci pour votre réponse oui j'ai un avocat mais difficile a la joindre et quand je lui envoie des mails ça reste sans réponse j'avais déjà contacté la CIMADE avant juin dernier je vais les recontacter.rnrncordialement.